

SECOND DEGRÉ 72

L'édito

par A. Marganne

Ils ont peur de nous... et à raison.

Le décès d'un étudiant suite à des violences est inadmissible, ce que le Snes-Fsu condamne. Mais la minute de silence à l'Assemblée nationale consacre le RN comme LE parti républicain des libertés individuelles et du respect du Droit. En tant que professionnel.les de l'Ecole de la République fondée sur l'égalité, l'inclusion et les Savoirs, nous condamnons cette faute grave commise par une majorité de parlementaires.

Ces derniers ne craignent pas tant de voir leurs impôts augmenter que de voir la richesse produite par le Travail collectif servir à financer le bien commun et donc d'assister à leur perte de pouvoir. Cette peur les pousse à voir dans le R.N. le salut qui les préservera de la taxe Zucman, taxe soutenue par plus de 80% des citoyen.nes.

La Macronie et tant d'autres ont peur de cette puissance collective. Celle exprimée lors du mouvement des retraites et qui a rendu son pouvoir inopérant. Celle qui rend impossible de nier des besoins indiscutables : des impôts pour financer suffisamment l'Ecole, pour revaloriser tous les personnels afin qu'aucun ne manque à la rentrée scolaire. Celle qui expose le désastre des inepties Blanquer-Geffray. Celle qui est tant crainte par la Macronie qu'elle a détruit le paritarisme.

Cher.es camarades, nous sommes craint.es parce que nous sommes puissant.es ! Nous disposons du pouvoir collectif (soit démocratique) de faire : celui qui, des lieux de travail jusqu'aux ministères, a conquis le droit syndical, le suffrage féminin, les salaires dignes, les loisirs, la Sécurité sociale, l'Enseignement secondaire puis supérieur pour tous et toutes...

A nous de conquérir une Ecole fonctionnelle et égalitaire, des rémunérations à la hauteur de notre utilité sociale, une retraite digne où il fait bon vieillir, l'égalité femme-homme, la mise en oeuvre de la transition climatique dans nos établissements...

Depuis les C.A. jusqu'à la rue, des instances départementales jusqu'à Grenelle, nos mobilisations et nos combats rendent inéluctables ces progrès sociaux et leur survenue plus proche qu'hier. Rien n'arrêtera notre pouvoir collectif de faire !

Déposé le
24 Mars
2026

LE MANS PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Sommaire :

- L'édito de la section.....p 1
- Faits éducatifs marquants sarthois p 2-3
- De la victoire des collègues de Touchard-Washington.....p 4-5
- 5, 6, 7 Janvier, des collègues sarthois cèdent au froidp 6
- Mutations 2026p 6

NOUS CONTACTER

SNES 72

29 place d'Alger

72000 LE MANS

06 44 02 53 20

<http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Quelques faits éducatifs marquants et sarthois Hiver 2025-2026

Par Lionel Quesne

8-12 décembre

Le lycée Perseigne a inauguré un atelier d'entretien et de réparation de vélos. Sur leur temps libre des lycéens volontaires vont rénover douze VTT retrouvés dans les réserves de l'établissement. Quels autres trésors dorment au fond de cette caverne d'Ali Baba ?

16 décembre

Journée nationale d'action des AESH qui réclament la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B avec un temps complet de 24 heures et un recrutement à hauteur des besoins. Dans la Sarthe, et d'après plusieurs sources concordantes, 350 élèves sont à cette date en attente d'un ou d'une accompagnante.

17 décembre

Des élèves du collège Mauboussin de Mamers impliqués dans le projet *Orchestre à l'école* donnent un concert dans les studios de Canal+. M. Bolloré croyant dans un premier temps à une manifestation d'intermittents du spectacle aurait fait appel à la sécurité avant de se raviser.

19 décembre

Présentation à la presse de la « mini-entreprise » du collège G. Desnos de La Ferté-Bernard. Elle est animée par des élèves de 4^e et de 3^e qui pour occuper les différents postes (présidente générale adjointe, comptable, responsable communication, commerciaux, agent de production intérimaire...) ont rédigé des CV, des lettres de motivation et passé des entretiens d'embauche conduits par l'agence d'intérim Artus. A-t-on pensé à élire des représentants du personnel ?

5 janvier

La classe de défense et de sécurité du collège Jean-Rostand de Sainte-Jamme-sur-Sarthe a accueilli un détachement de la 4^e compagnie du 2^e RIMA.

11 janvier

Le conseil municipal du Mans se prononce en faveur de la vente de l'ancien collège du Ronceray fermé depuis la rentrée 2018. Le site sera cédé au groupe Bouygues immobilier qui envisage de démolir l'ensemble pour construire à la place trois immeubles d'une capacité totale de 129 appartements. Du coup il faudra peut-être un autre collège pour accueillir tous ces nouveaux élèves.

12 janvier

Bâtiments toujours. Les enseignants de l'école Eluard-Sablonnière du Mans profitent d'une sortie scolaire pour s'inviter à la mairie et réclamer la réparation du chauffage alors qu'en cette période froide les températures peinent à dépasser les 13 – 14 degrés dans les salles de classe. Dès le lendemain le problème sera résolu alors qu'il perdurait depuis le 5 novembre. Mais les établissements du second degré n'ont pas été épargnés non plus par la vague de froid de début janvier (voir article p 6)

le 12 janvier

Bâtiments encore. Le conseil de Le Mans Métropole annonce la création d'un campus universitaire capable d'accueillir 4000 étudiants dans le secteur de la gare sud. La Catho d'Angers y a-t-elle déjà réservé une place ?

28 janvier

Le malheur des uns fait le bonheur des autres. L'usine Valéo de la Suze fermée au printemps 2025 offre six robots au lycée d'Estournelles-de-Constant de La Flèche.

5 février

Le lycée d'Estournelles-de-Constant signe une convention de partenariat avec l'équipage du sous-marin nucléaire lanceur d'engins *Le Téméraire* dans le cadre d'une classe défense. En septembre prochain le collège Simone-Veil de Sablé signera la même convention avec ce même partenaire.

6 février

Débat au conseil départemental sur le prix du repas au collège. L'opposition souhaite que l'expérimentation du repas à 1 € dans trois collèges manceaux (Joséphine-Baker, Alain-Fournier et Costa-Gavras) soit étendue. La majorité se contente de prolonger sur les mêmes bases cette expérimentation.

7 février

Engouement pour la nouvelle licence de psychologie aux portes ouvertes de l'université du Mans. Rappelons tout de même que cette formation qui débutera à la rentrée de septembre 2026 ne recevra quasiment aucun moyens humains supplémentaires. Presque tous les cours seront assurés en heures supplémentaires alors que les collègues du supérieur croulent déjà dessous.

10 février

Des élèves du collège Mauboussin de Mamers expérimentent les sorties pédagogiques virtuelles avec un matériel acheté par le conseil départemental. Les 4ème ont ainsi « visité » en dix minutes le port de Rotterdam. Ça ressemble à quoi un « quartier libre » virtuel ?

13 février

Le sinistre jeu du foulard **fait de nouveau parler de lui, en l'occurrence au collège** Georges-Desnos de la Ferté-Bernard où un élève de 11 ans étranglé par un autre de 14 ans perd connaissance. Ce cas fait suite à deux autres dans le même établissement. La direction semble assez embarrassée.

15 février

Annnonce de la participation de quatre élèves du **collège Normandie Maine d'Ancinnes** au championnat de France de laser run, une sorte de biathlon sans ski mais avec armes.

5 Mars

Parents et enseignants se rassemblent devant le **collège Berthelot au Mans** pour dénoncer la baisse drastique de la dotation horaire pour la deuxième année consécutive, la perte d'une division et la suppression de deux postes (Maths, Français). En conséquence, les effectifs par classe risquent de grimper en flèche. Seule la lutte peut payer.

Re 5 mars

Autre sujet de mécontentement : **la fermeture programmée de l'école de soins infirmiers** de la Croix Rouge du Mans victime des coups de tronçonneuses de Mme Morançais. Elèves, anciens élèves et formateurs manifestent. 30 licenciements sont à craindre.

De la victoire des collègues de Touchard-Washington à la victoire collective pour défendre la Santé au travail

Par Alexis Marganne

« A la suite de l'enquête administrative menée par l'IGESR au second semestre 2025, le proviseur du lycée Touchard-Washington a fait l'objet d'une mesure conservatoire de suspension qui lui a été remise le vendredi 6 mars. » (Dsdn de la Sarthe, 9 mars 2026)

Il a fallu huit ans pour que l'employeur assume enfin ses responsabilités en matière de Santé au travail. Nous avons une pensée toute particulière pour nos camarades et nos collègues qui ont eu le courage de s'exposer et de se lever pour préserver la Dignité de tous et de toutes dans leur établissement. Ils ont subi des violences pour avoir professé les principes qui font d'eux des éducateurs et des enseignants respectés. Cette victoire confirme qu'ils avaient raison depuis le début, même s'ils auraient préféré que cela se produise dès leurs premières alertes comme le 30 août 2019, dans un courrier au Recteur. Ils auraient été épargnés en pressions constantes, en agressions verbales, en arrêts maladie, en soucis rapportés à la maison, en départs de collègues et amis, en confrontations régulières, en angoisses... Ils auraient pu aller au travail uniquement pour réaliser leurs missions, pour exprimer leurs compétences, pour rendre le Service Public.

Dans son histoire, le SNES 72 a accompagné des collègues pour faire face aux directions défaillantes et nuisibles. Mais l'ancien chef de Touchard-Washington était hors catégorie, à nul autre comparable en terme de toxicité et en terme de complaisance de la part de notre employeur. Même si ce dernier finit par sanctionner son cadre en lui infligeant une fin de carrière déshonorante, il aura failli au code du travail qui indique l'obligation de moyens et de résultat pour que la Santé ne soit pas altérée par le travail. Nos camarades et nos collègues qui se sont mobilisés longuement nous rappellent qu'un collectif est LE moyen pour agir et défendre nos droits. La durée de leur combat souligne aussi comment aujourd'hui, beaucoup trop de choses concourent à rendre difficile sa constitution.

Les rémunérations insuffisantes qui poussent chacun à défendre ses heures, ses projets pour obtenir sa rémunération souhaitée. La perte de sens de nos métiers qui pousse chacun à s'aménager son isolat au travail : l'emploi du temps en est le centre. La nécessaire conciliation pour de nombreuses collègues de la vie professionnelle et familiale qui implique d'avoir un emploi du temps compatible. La baisse de la DHG qui conduit à multiplier les compléments de service ailleurs et empêche ces collègues de bien s'intégrer dans un établissement. La multiplication des statuts des personnels qui nous placent dans

des positions différentes. Les réformes, comme celle des spécialités au lycée, qui précarisent l'avenir de toutes les équipes disciplinaires, étant donné que les besoins horaires des disciplines varient d'une année sur l'autre. Les conditions d'enseignement qui ne sont pas les mêmes selon les disciplines avec les dédoublements, les effectifs plus ou moins réduits, le nombre total de classes suivies par enseignant. Enfin, l'individualisation des carrières au nom du mérite individuel est bien ancrée dans l'ensemble de la profession, oubliant ce principe fondamental au coeur de la création des syndicats : Le travail est d'abord une activité collective.

Toutes ces différences entre nous multiplient les possibilités de se dire non concerné par une problématique générale d'établissement et donnent un avantage important aux managers toxiques. Mais que l'ancien chef de Touchard-Washington ait jusqu'au bout attaqué sans cesse les personnels souligne à quel point il a toujours craint la mise en place d'un collectif face auquel il ne ferait pas le poids. Et à raison, quand même un petit collectif produit déjà des effets.

Se syndiquer témoigne déjà d'un vrai engagement pour lequel on est prêt à renoncer à 1% de sa rémunération annuelle. Il est donc intéressant de connaître qui sont ses camarades SNES-FSU ou FSU dans son établissement. Si le total fait peu d'adhérents, c'est pour autant utile : on se sent moins seul, on peut échanger en cas de difficulté, on peut bénéficier des informations ou des connections de l'autre, on peut réfléchir et poser un constat commun sur la situation dégradée de l'établissement (mettre des mots est déjà déculpabilisant et permet d'affirmer que le problème ne vient pas d'une incapacité personnelle). Si le total permet de constituer une vraie vie de section SNES, alors on s'inscrit dans un collectif qui peut déjà agir en tant que tel et fédérer d'autres collègues. Dans un conflit avec un chef, voir que les personnes ciblées sont toujours accompagnées est dissuasif : c'est désormais un collectif et toute une organisation, la nôtre, qui se trouve impliquée. Et c'est ce mécanisme qu'il nous faut expliquer aux collègues qui se sentent en position de dépendance : appartenir à un collectif est protecteur ! Cela complique les représailles du chef.

L'étape supplémentaire est d'arriver à investir le Conseil d'Administration, espace démocratique qui donne un vrai pouvoir aux élu.es. Si des chefs sont agressifs, insultants et qu'ils font de la rétention d'informations, c'est pour nous intimider et nous dissuader de faire usage de pouvoirs étendus dont celui d'attendre que la Direction rende des comptes aux élus. Parvenir à infléchir le cours des choses est l'idéal à **gagner**. Mais même sans y parvenir, le C.A. est un espace qui permet de parler d'égal à égal et la libre critique. C'est aussi l'espace où l'on peut questionner des décisions, s'opposer et forcer la main aux directions si l'on trouve l'appui des autres collèges électoraux.

Enfin, un collectif est la meilleure façon d'être légitime pour saisir la hiérarchie. Après de nombreux échecs à l'échelle départementale ou académique, cela a fini par payer en 2025-2026 avec les visites de la Formation en Santé, Sécurité et Conditions de travail académique (F3SCT) et l'enquête de l'inspection générale. La victoire à Touchard-Washington nous place en position de force pour exprimer ce qui suit à l'autorité. D'une part, le fait qu'elle se doit de nous croire : ce n'est jamais par caprice que des collègues signalent à l'autorité les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien face à leur chef. Que l'autorité ait besoin de contradictoire est légitime. Mais elle n'a pas besoin de multiplier les enquêtes pour « objectiver » la situation. D'autre part, sans forcément exclure immédiatement un chef d'établissement, les moyens sont nombreux pour prévenir ou réduire l'exposition aux risques liés à un mauvais management. Le SNES 72 avait, en vain, demandé en novembre 2024 à la DSDEN de la Sarthe certaines interventions de la liste qui suit : que la Rectrice ou la DASEN assiste à un conseil d'administration, demander à la DSDEN la venue d'un tiers pour pacifier les réunions de travail, demander une visite de la F3SCT départementale, demander une intervention en santé au travail dans l'établissement, demander que le médecin de prévention évalue les risques professionnels. Nous vous invitons à ne pas hésiter à les demander si besoin.

Ces refus seront désormais lourds pour la DSDEN qui ne peut que se prévaloir d'un laisser-faire à Touchard-Washington. Le rapport de force est en notre faveur : soyons nombreux et nombreuses à réclamer notre droit à la Santé au travail et notre employeur devra s'astreindre au quotidien à ses obligations.

Exemples d'alertes ignorées pendant 8 ans.

→ *Site de Ouest-France 5 juin 2019* : « Le Mans. Manifestation des enseignants du lycée Touchard devant l'inspection académique. »

Journaliste : « Est-ce que la solution c'est le départ du proviseur que vous souhaitez ? »

Un enseignant du lycée : « Nous souhaitons pour le moment une médiation auprès de Madame la DASEN, et que Madame la DASEN nous propose des solutions pour que cette situation évolue positivement. »

→ *Site de Ici Maine 30 janvier 2020* : « Réforme du bac ; des tensions devant le lycée Touchard-Washington ».

Une mobilisation est organisée par les élèves :

« Malgré le blocage, [...] un élève affirme avoir voulu entrer [...]. "J'ai tenté de forcer le barrage de policiers devant le lycée, ils m'ont gazé. A ma deuxième tentative, le proviseur m'a poussé et m'a pris par le colbaque en me disant que ça ne se passera pas comme ça", précise l'adolescent. Un de ses camarades précise [que le] proviseur avait même un couteau dans sa main [...] pour couper ce scotch [qui bloquait le portail] ! On mettait en danger directement les élèves. »

→ 2 septembre 2023, grève et manifestation lors de la pré-rentree des collègues mobilisé.es du lycée.



Face à des demandes raisonnables ou des alertes fortes comme plusieurs rassemblements contre M. Bourdon, la DSDEN et le Rectorat ont laissé un cadre défaillant sévir pendant 7,5 ans.

5, 6, 7 JANVIER : DES COLLÈGES SARTHOIS CÈDENT À L'ASSAUT DE LA VAGUE(LETTE) DE FROID

Par L.Q

A lors que le thermomètre flirtait avec les 0°C pendant quelques jours (c'est l'hiver et l'un des moins rigoureux de toute l'histoire des relevés météorologiques), les installations de certains collèges sarthois ont eu du mal à résister à ce timide et bref assaut du *Général Hiver*.

Passage en revue des dégâts subis :

- **A Allonnes**, au collège Kennedy, une canalisation d'eau est endommagée le lundi 5 ce qui entraîne la fermeture de l'établissement le mardi 6 janvier ;
- **A La Ferté-Bernard**, à Georges Desnos : faute de chauffage le collège flambant neuf¹ est fermé le lundi 5 janvier;
- **A Loué**, au collège Bellevue : faute de chauffage l'établissement est fermé le 6 janvier;
- **Au Mans**,
 - à Joséphine Baker : il fait 4°C dans les salles. Le collège est fermé le lundi 5 janvier;
 - à Costa Gavras : les sanitaires élèves sont inutilisables à cause du gel;
 - à Berthelot : même problème et il fait 12°C en salle de techno.

Ces incidents à répétitions interrogent sur la robustesse des installations de plomberie et de chauffage dans les collèges sarthois. Ils interpellent pour le moins sur la qualité du matériel et/ou de son entretien.

De ce fait, combien d'heures de cours ont été perdues ? Cela est-il révélateur du soin et du degré de bienveillance porté aux occupants de ces locaux ?

¹ Le 20 septembre 2025 le journal Le Maine libre se faisait l'écho enthousiaste de la fin des travaux de rénovation lourde de cet établissement qui avait coûté 3,5 M €. Visiblement il y avait encore des choses à revoir.



Elève d'un collège sarthois suivant avec attention un cours d'histoire-géo pendant la vague de froid.

MUTATIONS 2026

PHASE INTRA-ACADEMIQUE DU MOUVEMENT

💡 Vous **devez** participer au mouvement si :

- Vous avez participé au mouvement inter-académique et vous avez gagné le gros lot (si, si) en obtenant l'académie.
- Vous subissez une mesure de carte scolaire (zut).

💡 Vous **pouvez** participer au mouvement si :

- Vous souhaitez changer d'établissement d'affectation.
- La fonction de TZR ne vous fait plus rêver (ou ne vous a jamais fait rêver de toute manière) et vous souhaitez un poste fixe.

LES DATES À RETENIR :

- ➡ Du **18 mars à 17 h au 1er avril 2026 à 17 h** : saisie des candidatures sur SIAM (I-prof).
- ➡ Du **2 au 6 avril**, téléchargement de **vos confirmation de demande** de mutation sur SIAM et envoi au bureau ou au gestionnaire de votre discipline, avec copie au chef d'établissement.
- ➡ du **2 mai à midi au 18 mai 2026** à minuit : vérification des barèmes et demande de rectification éventuelle.
- ➡ **3 juin 2026** : Publication des résultats (sur I-prof et par SMS).

Le SNES-FSU est présent :

- * Pour vous conseiller lors de l'élaboration de votre demande.
- * Pour vous aider à vérifier votre barème : n'hésitez pas à **transmettre votre confirmation de demande** au secteur emploi du SNES-FSU académique emploi@nantes.snes.edu
- * Pour répondre à vos questions et à vos inquiétudes.